



## Villages vacances ASSURE, PRETS, PARTEZ



Réservez sereinement,  
**plus d'imprévus**  
pour vos séjours !



### **SUR MESURE**

Garanties en fonction de vos besoins



### **GARANTIE OPTIMALE**

Une assurance avant et pendant  
le séjour



### **GESTION DES SINISTRES FACILE & RAPIDE**

Déclaration 100% mobile, par courrier ou par mail  
Remboursement en 48H

# Une assurance qui vous couvre avant et pendant votre séjour

## FRAIS D'ANNULATION

Annulation pour motif médical et annulation causes dénommées

**Y compris Annulation pour maladie en cas d'épidémie**

## FRAIS D'ANNULATION NEIGE

(uniquement pendant les dates officielles d'ouverture des domaines skiables) - Défaut ou excès d'enneigement

## ARRIVEE TARDIVE

- Accès impossible sur le lieu du séjour

## FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR

- Remboursement des prestations non consommées suite interruption du séjour

## ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement ou transport sanitaire

- Accompagnement lors du rapatriement ou transport

- Présence en cas d'hospitalisation

- Prolongation de séjour à l'hôtel

- Frais hôteliers

- Transport du corps en cas de décès

- Retour prématuré

- Frais de secours sur piste de ski balisée

- Paiement des frais de recherche et de secours en mer et en montagne

- Chauffeur de remplacement

- Assistance vol, perte ou destruction des papiers

## Assistance Extension Covid

- Téléconsultation
- Rapatriement médical
- Frais hôtelier suite mise en quatorzaine
- Soutien psychologique
- Aide-ménagère après retour
- Livraison courses après retour

## ASSURANCE MATERIEL DE SPORT/SKI

Location en cas de vol ou bris du matériel vous appartenant

## OBJET OUBLIE

Frais d'envoi

## VEHICULE DE REMPLACEMENT

Frais de location véhicule équivalent suite panne, vol accident au cours du séjour

**SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !**

**DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE**

Découvrez notre application smartphone **Safebooking@**,

Déclarez, suivez et complétez votre déclaration...



Que faire en cas  
d'annulation,  
d'arrivée tardive ou  
d'interruption de  
séjour ?



**Avertissez votre village  
Vacances et le service  
administratif des ventes**  
de votre désistement, retard  
ou interruption



**Déclarez votre annulation  
ou interruption de séjour**

- en ligne : [www.declare.fr](http://www.declare.fr)

- par email : [sinistre@declare.fr](mailto:sinistre@declare.fr)



**VOUS ÊTES REMBOURSÉ  
EN 8H**

après réception de votre dossier !  
*\*sous déduction de votre franchise*



**BESOIN D'ASSISTANCE ?**

24h/24h

7

Gritchen Affinity - SAS au capital social de 10.000 euros, immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 529 150 542, dont le siège social est sis au 27 rue Charles Durand - 18000 Bourges - N° TVA : FR78529150542 - Société de Courtage d'Assurances sans obligation d'exclusivité (liste des compagnies d'assurances partenaires disponible sur simple demande) soumise au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et immatriculée à l'ORIAS dans la catégorie Courtier d'assurance sous le n° 11061317 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - Filiale de GROUPE GRITCHEN ASSURANCES HOLDING, SAS au capital de 2.312.218,80 euros